

Rapport sur l'inspection des véhicules du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif faite par le Ministre en date du 21 Avril 1986.

En date du 21/04/1986, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a effectué une inspection des véhicules de notre Département. Cette inspection a porté essentiellement sur :

- l'état général des véhicules
- l'outillage
- les pièces requises que doit avoir tout véhicule et son chauffeur.

Tous les véhicules ont été inspectés sauf ceux qui n'étaient pas sur place pour raison de service : partis en mission ou au garage, dont la liste est la suivante :

- A 4989 : Nissan Patrol
- A 4896 : Peugeot 305
- A 3298 : Toyota Land Cruiser
- A 3299 (garage) : Toyota Land Cruiser
- A 4636 (garage) : Hilux DC 4WD
- A 4637 (garage) : Hilux DC 4WD
- A 3285 (garage) : Mercedes Benne
- A 3950 (garage) : Toyota Corolla

Les anomalies relevées sur certains véhicules sont à la charge des chauffeurs titulaires qui doivent les réparer ou payer ce qui manque.

Tableau des véhicules concernés :

PLAQUE	CHAUFFEUR TITULAIRE	DÉGATS A REPARER OU OUTILLAGE A PAYER
A 3178	KAVUMBUTSE	! 1 verre du clignoteur arrière
A 3646	GAKWAYA	! Payer 200 FRW pour perte "Signe de la marque du véhicule" ! ou le remplacer.
A 3526	BAYISENGE	! 1 phare ! <u>N.B:</u> Elle doit être achetée par l'Orchestre Impala
A 5047	KABONEYE	! - 1 rétroviseur ! - 1 cric
A 4646	BIGARUKA	! 1 marche-pied à réparer
A 3939	INDEPANDANSI	! 1 clé de roues.

PLAQUE	CHAUFFEUR TITULAIRE	DÉGATS A REPARER OU OUTILLAGE A PAYER
A 3539	NTAMAKEMWA	<u>Dégâts à réparer</u> - Débosselage du garde-boue avant gauche - 1 rétroviseur à fixer <u>À payer</u> 1 rétroviseur
A 3924	KARURANGA	1 rétroviseur
A 3033	BALIYANGA	1 verre du clignoteur arrière
A 4041	KABALISA	- 1 rétroviseur - 500 FRW : amende pour oubli de son "permis de conduire"

Le Ministre a recommandé que tous ces dégâts et pertes doivent être réparés ou restitués avant le 30 Avril 1986. Certains chauffeurs dont les noms repris ci-après, n'ayant pu présenter leurs permis de conduire, ont été sanctionnés de "MISE A PIED". Il s'agit de :

- GAKWAYA Fabien
- RUKERATABARO Alexis.

Il a en outre dit que les inspections pareilles seront effectuées mensuellement et que toutes les anomalies retomberont sous la responsabilité des chauffeurs titulaires.

Le Gestionnaire des Crédits
Jean Bosco

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
au MJEUCCOOP
KIGALI.
- Monsieur le Directeur Général
au MJEUCCOOP (TOUS)
KIGALI.